

Total mis en examen pour la pollution de l'estuaire de la Loire en 2008

NANTES (AFP) - Total a été mis en examen dans le cadre de l'enquête sur la pollution de l'estuaire de la Loire le 16 mars 2008 après une fuite de fioul dans la raffinerie Total de Donges, a-t-on appris mercredi auprès des parties civiles.



Des agents de la sécurité civile nettoient la côte à Paimboeuf, en face de la raffinerie Total de Donges, le 18 Mars 2008 (© AFP/Archives - Frank Perry)

Mardi la juge d'instruction chargée du dossier à Saint-Nazaire a révélé la mise en examen le 12 mars de la société Total Raffinage Marketing aux parties civiles, quatre associations écologistes, quelques communes ainsi que des collectivités locales.

"L'auteur est identifié, maintenant il faut que la procédure aille jusqu'au bout pour ne plus que ça se reproduise", a expliqué à l'AFP Christophe Dougé, délégué de Loire Vivante estuaire, l'un des parties civiles dans le dossier.

"Ce qui est important pour nous c'est de couper cours aux tentatives de régler tout cela avec des indemnités compensatoires", a-t-il précisé.

Plusieurs communes ont accepté des indemnités de Total, comme La Baule ou encore Paimboeuf, la plus touchée par la pollution, qui a accepté quelque 500.000 euros qui seront dédiés à un projet de réhabilitation des quais de la commune.

A l'issue de la pollution, trois mois et demi avaient été nécessaires pour nettoyer les 90 km de côtes, sur l'estuaire et le littoral, où 180 tonnes de fioul lourd s'étaient dispersées.

Le groupe Total a payé les frais de dépollution et indemnisé les professionnels pour un coût de quelque 50 millions d'euros. Depuis, la raffinerie a installé des zones de rétention et des caméras de surveillance sur les bords de Loire.

Publié le: 25/03/2009 à 13:55:23 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/total-mis-examen-a164057.html>